

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Québec prépare une autre attaque contre les personnes assistées sociales

Montréal, le 7 janvier 2015. Le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* (FCPASQ) et la *Coalition pour l'accessibilité aux services des centres locaux d'emploi* (CASC) dénoncent la nouvelle vague de coupures à l'aide sociale dont font état *le Soleil* et *la Presse* ce matin, réitérant des rumeurs publiées l'automne dernier.

Selon les groupes de défense de droits, les mesures qui sont sur la table aggraveraient la précarité des personnes en situation de pauvreté, plutôt que de leur permettre d'assurer leurs besoins essentiels, ou de leur permettre un retour au travail.

Parmi les mesures envisagées, les articles mentionnent la réintroduction de coupures pour partage de logement. Devant les coûts exorbitants des loyers (en moyenne 555\$ par mois pour un studio¹[1]) et des prestations d'aide sociale si maigres (616\$ pour une personne seule), la cohabitation est souvent le seul choix pour éviter la rue.

L'abolition de 40% des employé-e-s occasionnel-le-s du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), de même que la fermeture des Carrefours Jeunesse Emploi, sont également très inquiétantes. « Plusieurs réformes précédentes ont déjà alourdi la charge de travail des agent-e-s et déshumanisé les services; le MESS fonctionne déjà au minimum de ses ressources. Les personnes vulnérables ne reçoivent pas un accompagnement adéquat. » constate Sylvain Bergeron de LASTUSE de Saguenay.

Les changements proposés semblent encore une fois empreints de mépris et de préjugés à l'encontre des personnes à l'aide sociale. En ciblant les voyages à l'extérieur du Québec (qui seraient limités à 2 semaines) et les propriétaires (en levant le moratoire sur la valeur des résidences²[2]), le MESS donne l'impression que l'aide sociale permet de s'offrir des vacances dans le Sud ou de vivre dans des palaces !

« Il s'agit plutôt de personnes qui retournent dans leur pays d'origine pour visiter un parent malade, ou de personnes qui sont propriétaires de longue date et qui ont subi l'effet de fortes réévaluations municipales » déclare Cathy Inouye, de Projet Genèse. « Ces coupures sont la preuve du manque de discernement de ce gouvernement ! » ajoute Inouye.

[1] Pour l'ensemble du Québec, dans les régions métropolitaines (Source : Société canadienne d'hypothèque et de logement, Rapport sur le marché locatif, Octobre 2014).

[2] En 2007, suite à une forte hausse de l'évaluation municipale des résidences, le MESS a mis en place un moratoire pour les prestataires propriétaires dont la valeur de la résidence (moins l'hypothèque) dépassait les seuils autorisés, soit 90 000 \$ à l'aide sociale et 130 000 \$ à la Solidarité sociale).

Le *FCPASQ* et la *CASC* souhaitent réitérer que le MESS pourrait mettre en place des réformes pour réduire les incohérences du système : par exemple, abolir les coupures imposées aux bénéficiaires de pensions alimentaires pour enfants, ou encore rehausser le niveau des gains de travail permis. Pour respecter ses engagements d'élimination de la pauvreté [3], le Québec devrait augmenter les prestations d'aide sociale de manière significative, ce qui aurait pour effet de diminuer les inégalités actuellement croissantes.

-30-

Source :

Coalition pour l'accessibilité aux services des centres locaux d'emploi (CASC)

Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)

Pour plus d'informations : Cathy Inouye, Projet Genèse, 514-583-1483 (cellulaire)